

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 25 novembre 2009 un avenant à la notice d'information relative au programme de rachat d'actions en vue de régulariser le marché des actions de BMCE BANK.

Cet avenant abroge et remplace les dispositions relatives aux prix d'intervention proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2008 et dont la notice d'information a fait l'objet du visa du CDVM en date du 05 novembre 2008.

**Les nouvelles caractéristiques du programme :**

- Prix maximum d'achat : 350 DHS
- Prix minimum de vente : 220 DHS

Ces nouvelles caractéristiques seront soumises à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 24 décembre 2009.

Cet avenant sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. L'intégralité de la notice d'information et de son avenant visés par le CDVM seront remis ou adressés sans frais à tout actionnaire qui en fait la demande. Ils sont, en outre, tenus à la disposition du public au siège de BMCE BANK et de la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, ils seront disponibles sur le site du CDVM: [www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)

**CONTACT CDVM :**

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/041/2009

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières